



PARRAINAGE CIVIL

REMARQUE :

Le parrainage civil n'a pas de valeur légale et ne lie pas les marraines et parrains par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du ou de la filleul(le).

DATE DU PARRAINAGE CIVIL :/...../.....

Note : Les parrainages civils à la Mairie de Venneçy se font en semaine (du lundi au vendredi), à 10 heures. Merci de définir une date avec le secrétariat de la Mairie.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Copie du livret de famille ou/et copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie de la CNI¹ des deux parents
- Copie de la CNI de la Marraine
- Copie de la CNI du Parrain
- Justificatif de domicile des parents
- Fiche de renseignement complété (ci-contre)

¹ CNI = Carte Nationale d'identité



FICHE DE RENSEIGNEMENT

ENFANT

Sexe : Féminin Masculin

Nom :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

PARENTS

Mère

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Domicile :

Numéro de téléphone :

Père

Nom :

Prénom(s) :

Domicile :

Numéro de téléphone :

PARRAINS

Marraine

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Domicile :

Parrain

Nom :

Prénom(s) :

Domicile :